



## **AVIS PUBLIC**

### **DÉROGATION MINEURE**

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 9 décembre 2024 à 19h, à l'Hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effet :** Réduire la largeur minimale de la ligne avant d'un lot non desservi, situé dans un corridor riverain, à 30,85 m au lieu du 50 m prescrit. Le tout tel que décrit au règlement de lotissement numéro 645. Autoriser la construction d'une habitation à l'arrière d'un lot sur le devant duquel existe déjà un bâtiment. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

**Identification du site concerné :** 1600, rang Saint-Flavien  
Lot 3 348 188 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 19 novembre 2024.

---

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier